

DELIBERATION°
du CONSEIL MUNICIPAL
sur le compte administratif
du service Assainissement de PLANIOLES 2021

Date de la convocation : 14/02/2022

Séance du à 20 h

21/02/22

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre des membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 12

Votes: Contre : 0 Pour : 12

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme CARSAC Lucette, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Guy LACOUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	5765.13
Op. de l'exercice	21881.70	22543.93
Totaux	21881.70	28309.06
Résultat de clôture	0.00	6427.36

Besoin ou excédent de financement :

Restes à réaliser :

Besoin ou excédent de financement :

Besoin ou excédent total de financement :

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

2665.98
3761.38

au compte 1068 (investissement),
 au compte 002 (Fonctionnement).

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

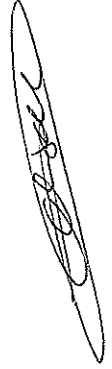
5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. Guy LACOUT, Maire, s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Ont signé au registre des délibérations :

Excusés : BAGNAUD J.F, MONTSAUX M, REY Frédérique.

Pour expédition conforme, la Présidente.




M. Prefecture	
046-214602211-20220221-21022022	22022022
Reçu le 24/02/2022	
Publié le 24/02/2022	
Ensemble	Recettes ou excédent
Dépenses ou déficit	5765.13
8339.06	
61766.09	74394.40
70105.15	80159.53
0.00	70054.36